



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE



PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE DU CHATELARD AU COL DE VOZA

REMARQUES SUR L'ETUDE D'IMPACT (EI)

ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (Ae)

Un projet réalisé, non seulement sans concertation, mais dans le secret

Contrairement à ce qui est écrit page 17 de l'Etude d'Impact 1, les associations de protection de l'environnement n'ont pas été conviées à participer au COPIL du schéma de desserte du Pays du Mont Blanc à part la Fédération départementale des Chasseurs. Il est indiqué simplement « ornithologie » mais il s'agit de l'entreprise qui a réalisé l'inventaire des oiseaux. Les associations n'ont pas eu accès non plus aux documents relatifs à ce projet, contrairement à ce qui est écrit page 169 de l'EI 2.

Au contraire elles ont été délibérément tenues à l'écart (voir la liste des démarches pour obtenir des informations sur le projet et sur les aménagements forestiers en annexe).

Il en est de même pour les riverains qui n'ont pas été consultés (d'où l'oubli d'une source dans l'étude), ni de l'exploitant agricole qui, non seulement dit n'avoir pas besoin de la route, mais semble hostile à ce projet, ce qui pourrait retarder la réalisation de la route, car ce dernier est propriétaire des terrains traversés.

Les lacunes de l'étude d'impact

Il est étonnant de constater que, dans la recherche bibliographique sur les milieux naturels (page 67 de l'EI1), la Base de Données Naturalistes (BDN) de l'Office National des Forêts (ONF) n'a pas été consultée !

La LPO AuRA délégation Haute-Savoie, quant à elle, a reçu une demande de données de la part d'Agrestis, mais pour une bande de quelques mètres de chaque côté de la route. Nous n'avons pas donné suite à cette demande, une étude d'impact, pour nous, ne devrait pas se limiter à l'emprise stricte des travaux.

Au demeurant, quelques espèces comme la Bondrée apivore (citée page 194 EI1 et p 57 EI2) et l'Aigle royal (citée page 195 EI1) nicheurs à proximité, ont été oubliés dans l'inventaire.





Plus grave, le *Lycopodium clavatum* (protection régionale) (cité page 96 EI1) a été oublié dans l'inventaire, bien qu'il soit présent en plein coeur du tracé. Que cette espèce, bien visible, n'ait pas été recensée, met un sérieux doute sur la fiabilité de l'inventaire floristique !

D'autre part un **glissement de terrain** n'a pas été signalé : c'est un glissement récurrent du talus amont de la piste (avant d'arriver au col de la Forclaz) et qui bouche régulièrement la piste.



Les principales espèces impactées

La Gélinoite des bois a été sous-inventoriée : sa période de parades, durant laquelle son chant est le plus fréquent, est très courte (une quinzaine de jours) et il faut plusieurs passages à cette époque pour bien l'inventorier.

Elle est présente tout le long du tracé. Sur la commune des Houches (depuis sous Mont Borrel jusqu'au col de la Forclaz), on peut estimer la présence de 6 à 7 territoires de Gélinoite.

Cette espèce va être impactée par l'augmentation de la fréquentation (piétons et VTT) en raison de l'accès facilité, bien que théoriquement interdit.



Piste de VTT sauvage P. 78 - FC Les Houches



Pic tridactyle

L'espèce la plus rare et la plus en danger (en danger critique d'extinction sur la liste rouge en Rhône-Alpes et en Haute-Savoie) et la plus impactée par le projet est sans conteste le **Pic tridactyle**.

Le bois mort et les arbres dépérissants sont essentiels à la survie de ce pic. Il nourrit ses jeunes avec les larves d'insectes saproxyliques qu'il trouve dans le premier et se nourrit des Ips typographes* qu'il trouve dans les seconds, le reste de l'année. (Pakkala et al.¹, 2002 ; Fayt, 2003²).

Le pic tridactyle est un des principaux prédateurs des Ips*. De plus, Fayt et al. (2005) ont démontré l'importance du pic tridactyle dans la régulation de la population des scolytes* (98% de réduction de la densité des populations de scolytes). La préservation de cette espèce est donc d'une importance primordiale pour le maintien de la santé des forêts.

* Les termes Ips typographe et bostryches sont synonymes, le terme scolyte est plus général et désigne la sous-famille de l'espèce.

L'exploitation des parcelles desservies par la route va s'intensifier. Or, les forestiers marquent en priorité les arbres dépérissants, qui sont pourtant indispensables au Pic tridactyle. Ces arbres, affaiblis pour différentes raisons (sécheresse, vieillesse, blessures, etc...), sont régulièrement visités par le Pic, empêchant ainsi le bostryche de se développer et l'arbre de mourir. Dans le secteur du Prarion, on peut d'ailleurs observer des arbres dont le sommet est sec sur 1 à 2 m de haut, depuis 40 ans, et qui sont toujours vivants. La présence de ces arbres permet au Pic tridactyle de se maintenir sur place en temps normal et de pouvoir réagir rapidement lors d'attaques de scolytes.

¹ Pakkala, T., Hanski, I. & Tomppo, E. 2002. Spatial ecology of the three-toed woodpecker in managed forest landscapes. *Silva Fennica* 36(1): pages 279–288

² Fayt Philippe - Ecologie de la population de Pic tridactyle sous ressources alimentaires variables – Université de Joensuu, 2003 : page 126

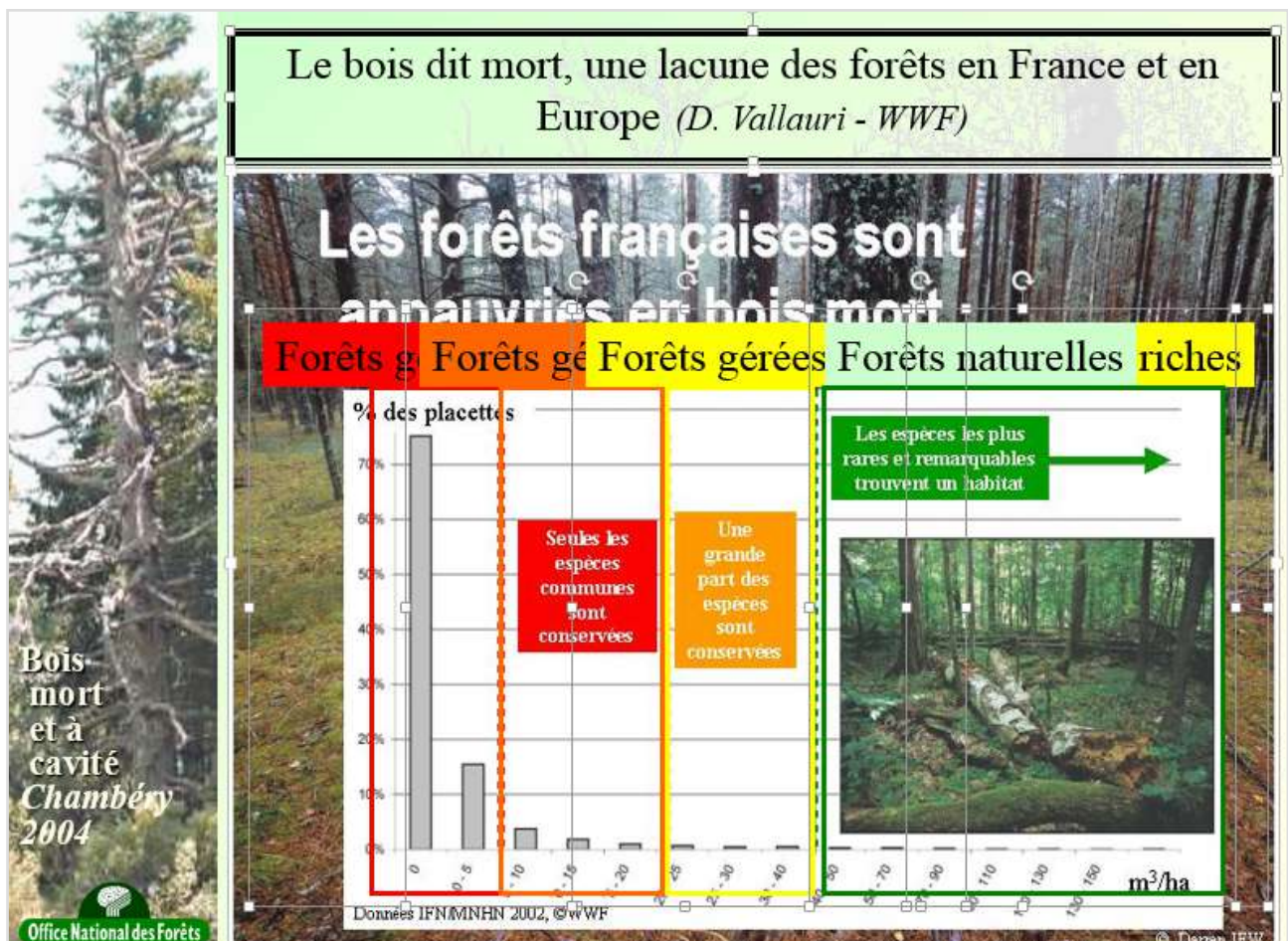
Il est donc paradoxal d'impacter grandement le biotope du Pic tridactyle et d'affirmer que c'est pour lutter contre les invasions d'insectes, dont le Pic se nourrit en réalité !

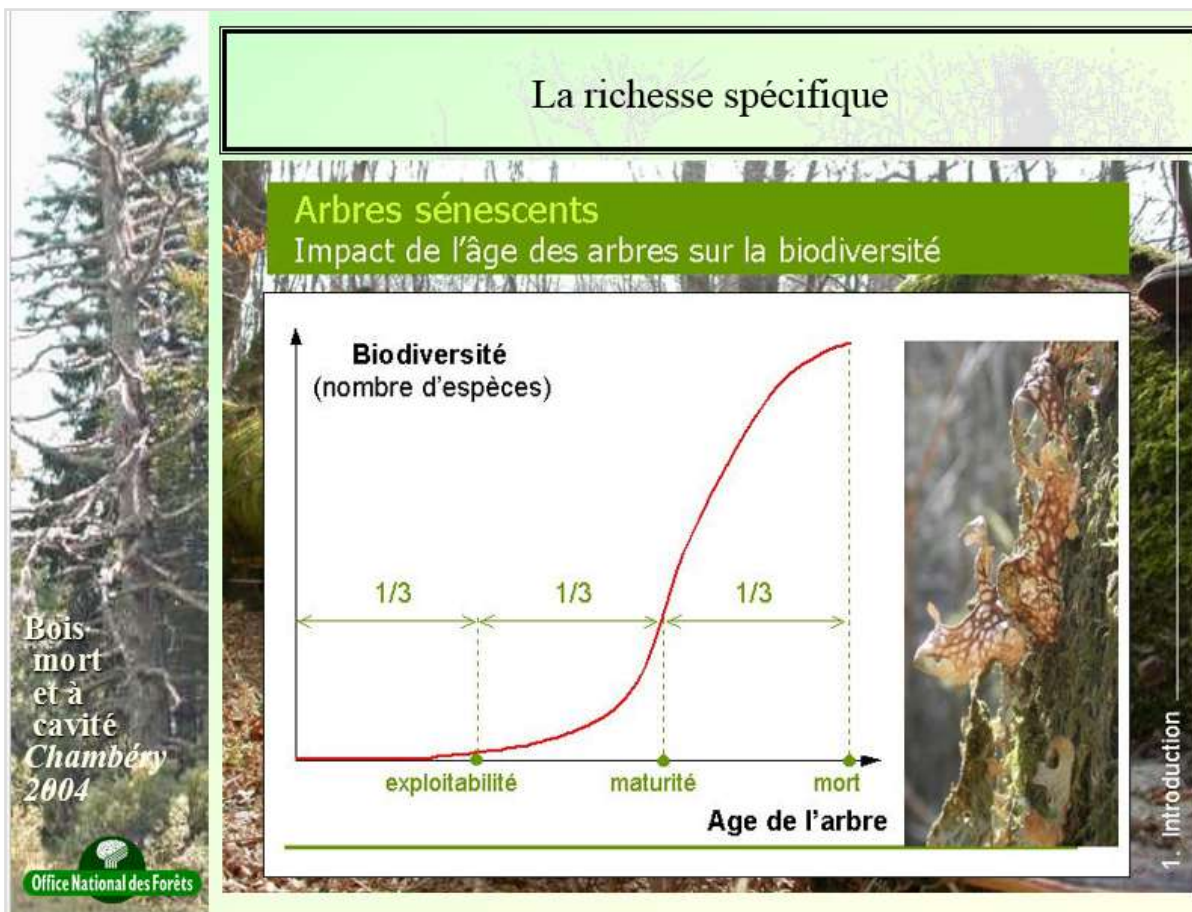
Contrairement à ce qui est affirmé (page 139 E11), la présence de ce pic est très ancienne, la première observation sur le site date de 2002, mais les traces que cet oiseau laisse sur les arbres (anneaux), qui sont visibles pendant plus d'une cinquantaine d'années, attestent de sa présence depuis beaucoup plus longtemps.

Le rajeunissement des forêts favoriserait la biodiversité ? Le contraire est vrai !

« Ces modes de gestion ont aussi été validés par leurs impacts positifs sur la biodiversité » : page 34 de l'E1.

C'est au contraire dans les vieux peuplements que la biodiversité est la plus importante, alors qu'elle est très faible dans les jeunes peuplements (extraits du colloque bois mort de Chambéry 2004 organisé par l'ONF) :





La richesse spécifique selon l'âge des arbres (extrait de « Les arbres sur-âgés et le bois mort dans les forêts de Flandre, de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg » - Branquart & co)

Retour sur le projet Gestion forestière, Naturalité, Biodiversité (GNB)³ et focus sur les dendromicrohabitats (Yoan Paillet / IRSTEA). Présentation 12 :

"Entre 2008 et 2014, le projet « Gestion forestière, Naturalité et Biodiversité », coordonné par IRSTEA, l'Office National des Forêts et Réserves Naturelles de France, a eu pour but de comparer des forêts exploitées et non-exploitées en France métropolitaine pour alimenter des réflexions sur les indicateurs de biodiversité forestière.

Sept groupes taxonomiques ont été échantillonnés sur 213 placettes dans 15 sites.

Quels effets de l'arrêt de l'exploitation de la forêt sur la biodiversité ?

Les premiers résultats montrent qu'il y a entre 4 et 20 fois plus de bois morts dans les zones non-exploitées. L'analyse a essayé de corréler ces résultats avec la biodiversité, avec l'hypothèse qu'il y avait un effet de l'abandon de l'exploitation sur la biodiversité, ce qui a été mis en évidence sur les chauves-souris et les oiseaux. Les résultats ont également mis en évidence des effets de seuils concernant les bryophytes et champignons.

Par ailleurs, une analyse spécifique des dendromicrohabitats a mis en évidence que la différence de richesse entre les zones exploitées et non-exploitées est surtout liée aux arbres de très grande dimension, avec une densité deux fois plus grande de microhabitats portés par ces gros arbres dans les zones non exploitées.

³ Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un dossier dédié dans le numéro 56 de la revue « Rendez-vous Techniques » de l'ONF (<https://www.onf.fr/+13b::rendez-vous-techniques-de-lonf-no-56.html>)

Les résultats ont ainsi confirmé les effets positifs de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité, par le biais de l'effet positif des très gros bois qui eux-mêmes ont un effet positif sur la diversité en dendromicrohabitats. Il y a donc une forme de médiation par les dendromicrohabitats de l'effet de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité."

L'ensemble des études montre donc que l'absence d'exploitation forestière favorise la biodiversité au niveau des mammifères, oiseaux et invertébrés, et non l'inverse comme affirmé dans l'étude d'impact.

Une forêt en libre évolution n'est pas un cataclysme !

La célèbre maxime d'Adolphe Parade « Imiter la nature, hâter son oeuvre », résume assez bien la sylviculture.

La gestion forestière n'a malheureusement pas d'impact sur les tempêtes et sur les invasions de scolytes, tout au plus peut-elle en réduire les effets. Affirmer le contraire, comme le laisse entendre l'EI, serait admettre que le mode de gestion tel qu'appliqué aux forêts endommagées par des tempêtes, celle des Contamines-Montjoie, des Houches, de Chamonix, ou plus récemment de Magland, est inapproprié, puisque qu'inapte à les protéger. Il en est de même pour les attaques de scolytes, qui se développent au départ sur des arbres affaiblis (par la sécheresse, la tempête ou autre). Les forêts gérées ont été aussi touchées, sinon plus, que les forêts non gérées.

La prise en compte des aléas fait partie de la gestion forestière. D'après les plans de gestion forestière de l'ONF, sur la Forêt Communale (FC) des Houches par exemple, sur plus d'un siècle, on déplore en moyenne une catastrophe tous les 20 ans (tempête, incendie, ouragan, avalanche, etc...), suivie d'une attaque de scolytes. 50 % des volumes exploités proviennent ainsi de produits accidentels. Cela fait partie du cycle naturel, la forêt naturelle se régénère par catastrophe.

Pour illustration, les parcelles 22, 23 et 24 de la FC des Houches (tout le long de la piste qui va du Plan de la Cry à Chailloux) ont gravement été touchées par un ouragan en 1964. L'EI affirme que : « *une absence de renouvellement de ces peuplements forestiers, qui, à terme, sera très impactante sur un plan paysager et environnemental et fragilise la forêt face aux aléas naturels (tempête) et aux agents pathogènes (attaques de scolytes) comme aux effets du réchauffement climatiques (sécheresse).* » L'examen des parcelles du Plan de la Cry à Chailloux montre au contraire, que l'on trouve dans ce secteur de vieux arbres (les rescapés de l'ouragan), des clairières avec des jeunes semis et des peuplements d'âge moyen. Cette forêt ressemble à de la futaie jardinée par bouquets. Un peuplement en libre évolution se régénère par trouées (petites quand il s'agit d'attaques de scolytes, plus grandes quand il s'agit de tempête).

Si l'intervention de l'homme était nécessaire pour la santé de la forêt, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de forêts puisqu'elle était là bien avant l'apparition de l'homme !

Quant à la régularisation des peuplements non exploités, ce n'est pas ce que l'on constate sur le terrain. Le cycle d'une forêt en libre évolution est plus long que celui d'une forêt gérée (ref. « Imiter la nature, hâter son oeuvre »). Une visite dans la forêt "sub-naturelle" des gorges de la Diosaz sur la commune des Houches (pour partie non exploitée depuis plusieurs siècles) permet de se rendre compte que le peuplement s'apparente à de la futaie jardinée par bouquets plutôt qu'à un peuplement régulier !

De plus, une forêt en libre évolution va favoriser les jeunes arbres adaptés au milieu, donc plus résistants aux maladies et aux changements climatiques.

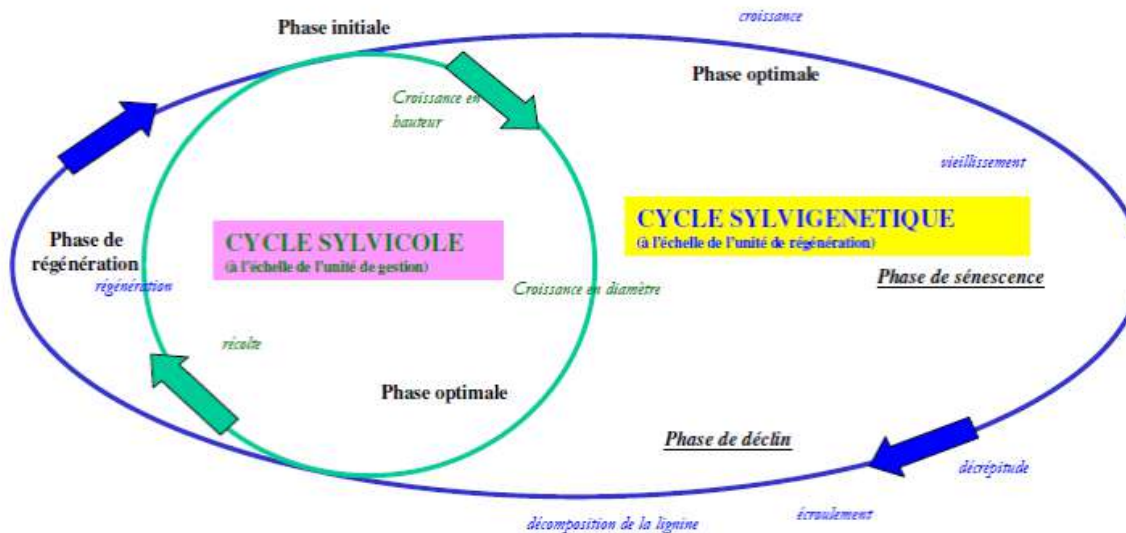


Figure 1 : Schéma représentant le cycle sylvigénétique théorique des arbres et le cycle sylvicole, qui tronque les phases de vieillissement et de dégénérescence favorisant la biodiversité saproxylique. Ainsi, l'exploitation d'un arbre au tiers de son âge théorique limite sa capacité à héberger la biodiversité forestière associée (tiré de Biache *et al.* à paraître).

La séquestration du carbone

En 1997, le protocole de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre, s'est basé sur la théorie d'E. Odum, disant que les forêts de plus de 150 ans avaient un bilan carbone de zéro (elles rejetaient autant de carbone qu'elles en stockaient). Cette théorie n'était basée sur aucune étude et a été ensuite démentie par plusieurs études.

*"Une étude internationale publiée dans Nature démontre qu'à l'instar des jeunes forêts, les forêts anciennes peuvent elles aussi stocker du carbone. Elles doivent donc être prises en compte dans les bilans et surtout être mieux protégées."*⁴

*"La base de données établie pour cette étude révèle que ces forêts anciennes séquestrent entre 0,8 et 1,8 milliard de tonnes de carbone par an."*⁵

Selon l'étude Le carbone forestier en mouvements,⁶ *"La biomasse stocke le carbone via sa partie aérienne (35 % du stock total) et souterraine (11 % du stock total). Les arbres de gros diamètre constituent des stocks importants (tronc, branches, grosses racines)."*

"Les écosystèmes forestiers français métropolitains captent annuellement par la photosynthèse l'équivalent d'un tiers des émissions de CO₂ françaises, soit 32 MtC/an. Toutefois, 63 % de cet accroissement est prélevé chaque année, et une partie seulement est stockée de façon durable sous forme de produits bois."

"L'âge du peuplement, défini par la durée du cycle sylvicole en forêt gérée, est déterminant pour le stockage du carbone. Si l'on cherche à maximiser le stock de carbone dans l'écosystème forestier, l'allongement des cycles sylvicoles est le meilleur choix de gestion. Il permet également d'optimiser la production de gros bois"

⁴ Luyssaert, S., Schulze, E. D., Börner, A., Knohl, A., Hessenmöller, D., Law, B. E., ... & Grace, J. (2008). Old-growth forests as global carbon sinks. *Nature*, 455(7210), 213-215.

⁵ https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude_foret_carbone_lsce_5691.php4

⁶ Rossi M., André J., Vallauri D., 2015. Le carbone forestier en mouvements. Éléments de réflexion pour une politique maximisant les atouts du bois. Lyon, Rapport REFORA, 40pages

d'oeuvre de qualité, économiquement intéressant pour le propriétaire. Chercher à gérer les forêts en recherchant à maximiser systématiquement l'accroissement annuel et en raccourcissant les cycles sylvicoles ne permet pas, dans le cas général, d'augmenter les stocks de carbone en forêt. Par ailleurs, ce type de sylviculture ne valorise économiquement pas les bois au mieux."

"Les stocks de carbone les plus élevés en France sont localisés dans les futaies à cycle sylvicole long (pour la plupart des forêts anciennes)."

"Au risque de rendre inopérante toute politique en faveur d'un usage renforcé du bois, il est utile de considérer le cycle de vie complet des produits bois, et le réel gain, en termes d'émissions, du fait de la substitution par le bois de matériaux plus consommateurs d'énergie fossile pour leur fabrication (acier, plastique, béton).

La durée de vie d'une charpente une fois montée est par exemple de 40 ans (durée d'utilisation moyenne). Le calcul des durées de vie apparente tient compte des rendements des industries de première et de deuxième transformation. Ainsi, la durée de vie apparente d'un produit de construction bois (charpente, couverture) sera de 9 ans. 51 % du volume exploité en forêt est en effet perdu (bois énergie, papier) lors de la première transformation, puis 20 % sont à nouveau perdus lors de la seconde transformation. La durée de vie apparente tient compte à la fois de la durée de vie du produit fini (40 ans pour une charpente), relativement au volume utilisé (40 %), et de la durée de vie des pertes (1 à 2 ans pour le bois énergie ou le papier).

Seule la part de la récolte dédiée à la filière Bois d'oeuvre stocke durablement le carbone dans les produits, or elle ne représente que 32 % de la récolte totale (commercialisée et autoconsommation) en France. Les pertes étant importantes au fil de la transformation du bois, seuls 9 Mm³ entrent finalement dans la 2^{nde} transformation. Le stock de carbone contenu dans les produits bois ne s'accroît ainsi pas de façon linéaire et directe, telle que vue par les volumes exploités en forêt.

Le bois joue toutefois un rôle intéressant pour se substituer à des matériaux consommateurs d'énergies fossiles pour leur fabrication (acier, plastique, béton). L'effet positif de la substitution due à l'usage du bois comme matériau équivaldrait à 3,2 MtC/an en France. Ce calcul prend en compte le bois d'oeuvre et le bois destiné aux panneaux (soit un total de 22 Mm³ en entrée de filière et de 15 Mm³ après transformations). Le taux de rentabilité en termes de carbone de cette substitution est donc de 22 %.

Pour le bois énergie, le taux de rentabilité carbone n'est que de 16 % : la substitution par le bois d'énergies fossiles équivaldrait à une économie de 5 MtC/an pour 31 Mm³ récoltés. Cependant, calculer le bénéfice d'un point de vue des émissions de CO₂ implique un strict remplacement et non additionnalité des émissions (remplacement d'autres énergies et non consommation supplémentaire). De plus, il est indispensable, au risque d'un raisonnement faux, de considérer la durée de vie des produits bois (1 an pour le bois énergie), et la nécessaire hiérarchie à instaurer entre les usages (bois d'oeuvre > bois d'industrie > bois énergie)."

"Une politique forestière équilibrée doit chercher à répondre à la fois :

- à la demande des usagers et consommateurs,*
- à optimiser à la fois les gains des propriétaires, la valeur ajoutée pour l'industrie transformatrice, et l'emploi local,*
- à optimiser le rôle de la forêt et des produits bois dans l'objectif de réduction des émissions de CO₂,*
- conserver l'outil de production, l'écosystème forestier, sa biodiversité et naturalité, si précieuses pour s'adapter au fil des ans aux changements climatiques.*

Ces différents réservoirs de biodiversité sont nécessaires à la survie de la biodiversité aujourd'hui ; ils sont indispensables pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques (augmentation de la résilience dans les territoires) ; ils sont autant de stocks de carbone conservés ou restaurés en forêt et dans leur sol.

Le projet FRENE de la région Rhône-Alpes va tout à fait dans ce sens, en promouvant la libre évolution d'un minimum de 10 % des forêts du territoire rhônalpin.

Pour être efficace en terme de carbone comme de biodiversité et de rentabilité économique, les sylvicultures gagnent à :

- allonger les cycles sylvicoles,
- éviter les coupes rases et de préférer les interventions prudentes et continues,
- conserver bois mort et rémanents en forêt,
- favoriser le mélange des essences,
- privilégier les traitements irréguliers à couvert continu."

Les recherches de l'INRA CARBOFOR publiées en 2010 (Loustau)⁷ confirment que les cycles longs permettent un meilleur stockage du carbone que les cycles courts.

La thèse de Vallet (2005) confirme également l'intérêt des peuplements plus âgés pour le stockage du carbone.⁸

"La capitalisation sur pied et la substitution d'essences sont deux stratégies sylvicoles analysées dans cette thèse, chacune pressentie pour être favorable au stockage du carbone, enjeu majeur de ce XXIème siècle pour la lutte contre le réchauffement climatique. La première correspond à un ralentissement des récoltes, qui devrait générer un puits de carbone additionnel par l'augmentation des stocks moyens de biomasse sur pied. La substitution d'essences à croissance lente comme le Chêne sessile ou le Hêtre par des essences résineuses à croissance rapide comme le Pin laricio ou le Douglas pourrait entraîner une absorption plus rapide du CO₂. L'impact sur le carbone de ces deux stratégies est d'autant plus intéressant à étudier que les gestionnaires forestiers les pratiquent déjà. La construction d'une chaîne de modèles prenant en compte l'ensemble des compartiments dans lesquels le carbone est impliqué, à savoir la biomasse forestière, le sol, mais aussi les produits forestiers issus de l'exploitation, permet d'effectuer des simulations donnant des résultats quantitatifs sur ces pratiques. Nous montrons qu'une capitalisation sur pied engendrerait un puits de carbone additionnel dépendant de l'état initial des peuplements, de la fertilité et de la nouvelle sylviculture pratiquée. Il pourrait s'élever jusqu'à 142 tC/ha après obtention du régime permanent dans le cas le plus favorable. La substitution de feuillus à croissance lente par des résineux à croissance rapide serait également un puits de carbone important (jusqu'à 2 tC/ha/an) pendant plusieurs décennies, mais s'avérerait d'un stock de carbone moyen inférieur sur le long terme."

Sylv'ACCTES

La démarche Sylv'ACCTES propose de financer les travaux forestiers en Région Auvergne Rhône-Alpes en prenant en compte les services écosystémiques rendus par la forêt et notamment le stockage du carbone.

Extraits de l'Avis de l'IRSTEA sur le projet pilote Sylv'ACCTES du Pays du Mont Blanc, dont la route forrestière du col de Voza :

"Cet itinéraire fait passer la forêt de 400m³/ha sur pied à 250m³/ha en 150 ans, soit un déstockage de 150m³/ha. Il affiche pourtant une séquestration de carbone de 272 t/ha de CO₂ sur le même temps. Cela correspond au stock restant dans le peuplement, et non au déstockage. Comme déjà signalé, ce mode de calcul est difficilement justifiable, et devrait à mon avis être revu dans le référentiel, pour éviter de discréditer l'ensemble de la démarche Sylv'ACCTES."

"Le fait d'extrapoler ensuite, sur les 150 ans qui suivent, cette technique de récupération de gros bois par trouées paraît mal approprié pour le problème à traiter : cela suppose de pouvoir laisser des bouquets de

⁷ D. Loustau- INRA Bordeaux (2004) : Séquestration de Carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France. Quantification, spatialisée, vulnérabilité et impacts de différents scénarios climatiques et sylvicoles.

⁸ Vallet, Patrick. (2005). Impact de différentes stratégies sylvicoles sur la fonction "puits de carbone" des peuplements forestiers. Modélisation et simulation à l'échelle de la parcelle.

futaie vieillie mûrir encore pendant encore 150 ans, ce qui ne se fera pas sans pertes importantes sur le volume de bois à récolter, de surcroît dans une période de réchauffement climatique, qui devrait être de plusieurs degrés à un tel délai. La technique pourrait être en revanche intéressante pour la biodiversité, avec obtention d'une forte quantité de bois mort et de très très gros bois, encore que de façon provisoire jusqu'à la coupe rase du bouquet."

"En conclusion, j'émet beaucoup de réserves sur la forme de cette fiche, et sur l'itinéraire lui-même, sans pour autant remettre totalement en cause la première coupe dont il s'agit ici de financer les conséquences en matière de plantation."

Alternatives par câble

Si l'on regarde bien, les forêts communales de Passy et des Houches sont exploitées de longue date et continuent à l'être, malgré l'absence de route, et le bois continue à se vendre. À titre d'exemple une coupe a eu lieu au col de la Forclaz au printemps 2020. Les coupes sont enregistrées aux sommiers des forêts de l'ONF et dans les compte-rendus de délibérations des conseils municipaux autorisant la vente de bois dans ces parcelles. Seuls les bois de la partie de Saint Gervais (216 ha) ne sont pas commercialisés actuellement. Ceci est dû à l'inaction des différents maires depuis 40 ans qui, malgré les demandes répétées de l'ONF, ont refusé de préempter les terrains à la jonction des pistes forestières et des routes accessibles aux grumiers, pour permettre la réalisation des places de dépôts. La sortie des bois côté Saint Gervais est donc devenue difficile.

Les 1,5 millions d'€ qui seront consacrés à la route forestière ne régleront pas le problème de Saint Gervais, car la plupart de leurs coupes doivent se débarder par câble (cartes pages 60-61 de l'EI et page 3 de l'Ae). Or ce moyen de débardage n'est pas rentable dans la plupart des cas et ne le sera pas non plus avec l'accès des grumiers s'il n'est pas subventionné.

Sur le tableau d'Evalcoup ci-dessous, sur la dernière ligne « Distance déb » (distance de débardage), on voit que les coûts s'élèvent à 0,50 €/m³ pour une distance de 500 à 1000 m et 1,00 € pour une distance de 1000 m. Ce sont les coûts qu'il faut rajouter au prix moyen, pour un débardage par tracteur. Pour Passy et les Houches le gain de la route forestière serait donc de 2 € en moyenne par m³ avec un débardage par Vaudagne (Les Houches) ou par les Brions (Passy). Les distances de trainage derrière tracteur sont d'environ 2 000 m sur ces deux itinéraires. L'exploitation de la forêt se fait de cette manière de longue date.

Par contre pour Saint Gervais, l'utilisation du câble pour sortir les bois les rendra toujours invendables avec ou sans la route, puisqu'il faudra ajouter 15 à 20 €/m³ supplémentaires que pour un débardage par tracteur.

Tableau des coûts

Prix de base											
Abattage - façonnage - débardage											
Bois d'œuvre (gumes et bilans sciages)		20,00 €/m ³ sous éc.									
Bois d'industrie (Trituration)		18,00 €/M3A									
Bois énergie		18,00 €/M3A						Ajuster chaque critère au cas rencontré dans la coupe			
Volume	<500m ³	500 à 800m ³	>800m ³	Volume	500 à 800m ³			Prix unitaire retenu par produit			
		0,75	Prix de base		-0,50						
Prélèvement	<50m ³ /ha	50 à 100	>100m ³ /ha	Prélèvement	50 à 100				Bois d'œuvre	20,00 €/m ³ sous éc.	
		0,75	Prix de base		-0,50					Bois d'industrie	18,00 €/M3A
Vam	<0,3m ³	0,3 à 0,6	>0,6m ³	Vam	>0,6m ³				Bois énergie	18,00 €/M3A	
		1,00	0,75		Prix de base						
Pente	<35%	>35%		Pente	<35%						
		Prix de base	1,50								
Distance déb	<500m	500 à 1000m	>1000m	Distance déb	<500m						
		Prix de base	0,50		1,00						
M3A = stère sur écorce											

Source : logiel Evalcoup de l'ONF

Le cours du bois est de l'ordre de 18 à 20 € le m³.

Il existe une alternative qui n'a pas été étudiée, ou du moins pas avec les données du coût de la route, c'est le débardage par câble. Ce mode de débardage n'est pas rentable, car plus cher que le débardage par tracteur. D'après l'ONF, le coût en montagne est de 35 à 40 €/m³ par câble contre 20 €/m³ par tracteur. Soit un surcout de 15 à 20 €/m³.⁹

Or, la route forestière est prévue pour sortir 2 000 m³/an pendant 30 ans (page 20 Ae), soit 60 000 m³. Avec une route forestière à 1,5 millions d'€, financées par des fonds publics, cela représente une subvention de 25 €/m³ (1,5 M divisé par 60 000 m³). Ces fonds permettraient de subventionner le débardage par câble, qui deviendrait ainsi rentable par rapport au tracteur. Ceci serait nécessaire uniquement pour la partie des bois côté Saint Gervais, puisque la plus grande partie de ces 2 000 m³/an provient de bois issus de Passy et des Houches, qui peuvent continuer à être sortis au tracteur, comme vu auparavant.

Il faudrait faire étudier sérieusement l'alternative du débardage au câble, par un organisme indépendant ou un câbliste professionnel. L'ONF étant sur le sujet en conflit d'intérêt : en cas de réalisation de la route, elle peut prétendre en assurer la maîtrise d'œuvre (pour environ 10 % du montant des travaux), tandis qu'en cas de débardage par câble, c'est l'exploitant ou le propriétaire des bois (ici les communes) qui sont directement subventionnés.

Plusieurs trajets mériteraient d'être étudiés pour le débardage au câble :

- Col de la Forclaz – Vaudagne
- Col de la Forclaz – Les Brions
- Le Prarion - Les plagnes
- La Charme – Bionnay

Passy : la route forestière inutilisable par les grumiers

L'ONF a réalisé la route forestière des Julliards à la Trappe (pour laquelle il était maître d'œuvre), qui a coûté 450 000 €. Malheureusement, les lacets à la sortie de cette route ne permettent pas à des camions grumiers de manœuvrer en toute sécurité. Lors des premières utilisations, un grumier a renversé une partie de son chargement dans le jardin d'un particulier. La route réalisée est donc inutilisable, et il faut rechercher une autre sortie plus sécurisée !



⁹ <https://www.onf.fr/+4df::cable-mat-que-retenir-de-ce-debardage-aerien.html>

La bétonisation de la route

Dans son avis du 22 juillet 2020, l'Autorité Environnementale précise (page 6)¹⁰ : *"Un liant hydraulique sera utilisé sur l'ensemble de la route pour réaliser la couche de forme. Une reprise du profil en long des pistes actuelles conduit à assurer une pente de 12% au maximum sur 80% du tracé."*

Si ce type de revêtement est préférable à du bitume, car il utilise une partie des déblais de la route pour sa création, son impact sur l'environnement n'a pas été évalué. L'Ae (page 11) recommande *"d'évaluer les impacts du recours à un liant hydraulique et les mesures prises pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser."*

Dans son "Etude préliminaire à la réalisation du projet de route sylvo-pastorale le Chatelard-col de Voza" (pages 196 à 258 EI2), l'ONF joint en annexe une fiche technique sur le liant hydraulique (p. 254 à 258) dont voici un extrait :

Le traitement des sols avec un liant est une technique qui consiste à **incorporer, au sein du sol, un élément d'apport (chaux, ciment) avec éventuellement de l'eau et de les mélanger intimement *in situ***, jusqu'à l'obtention d'un matériau homogène présentant des propriétés nouvelles. Il s'agit d'un traitement qui utilise les affinités chimiques du sol et du liant.

Pour la protection contre les intempéries, une couche d'émulsion cationique est appliquée. Cette couche est composée à 65 % de bitume. Par conséquent, pour le total du projet de route forestière, environ 39 tonnes de bitume seront nécessaires :

Toutes les zones en sols traités doivent recevoir rapidement une protection superficielle, au plus tard en fin de journée. Elle consiste en l'application mécanique à la rampe d'une émulsion cationique à 65 % de bitume à raison de 0,7 kg/m².

Incidence sur les cours d'eaux et zones humides

L'Ae *"recommande au maître d'ouvrage de compléter l'étude d'impact, pour ce qui concerne les milieux naturels et les eaux, par les impacts des coupes et travaux rendus possibles par la création de la route et par les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."*

Elle poursuit en précisant qu'une source pourrait être perturbée : *"La zone d'étude est parcourue par de nombreux petits cours d'eau intermittents dont le plus important est « le Nant Ferney », traversé à trois reprises par la route, et comprend également une source (non utilisée à des fins d'eau potable). L'émergence de la source située à proximité de l'emprise du projet, susceptible d'être perturbée, sera l'objet d'une mise en défens."*

Par conséquent, l'Ae *"recommande de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer l'absence de pollution des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable et de les soumettre à validation de l'ARS. Elle recommande également de préciser les dispositions prises pour la traversée des cours d'eau afin d'éviter la pollution des eaux et assurer leur continuité écologique"*.

Par ailleurs, l'Ae *"recommande de présenter un inventaire exhaustif des zones humides qui s'appuie de façon explicite sur les critères législatifs de détermination de ces zones et de reprendre en conséquence l'évaluation des incidences du projet sur celles-ci, incluant leur fonctionnalité, ainsi que les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."*

¹⁰ http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/33811/199354/file/200722_route_forestiere_chatelard_voza_74_delibere_cle7a824c.pdf

Bilan carbone et incidence sur la qualité de l'air

L'Ae constate que *"les émissions de gaz à effet de serre liées aux engins de chantier pendant la phase travaux et aux engins et grumiers pendant l'exploitation forestière ne sont pas quantifiées."* La phase de travaux aura pourtant un impact carbone considérable et ne doit pas être soustraite du bilan carbone global de ce projet.

L'Ae précise que *"selon le dossier, les fonctions de capture des polluants atmosphériques seraient renforcées, sans que ce point soit étayé"*.

Elle demande donc d'approfondir et compléter l'étude d'impact et *"recommande de présenter, en les étayant et les documentant, les effets positifs et négatifs du projet, y compris de l'exploitation, par rapport au scénario de référence et d'en évaluer le point d'équilibre."*

L'interdiction aux véhicules à moteur

L'Ae *"relève que ces différents constats sont fondés sur le fait que la route est effectivement fermée à toute autre circulation motorisée que celle des ayants droit et celle liée à l'exploitation forestière. Elle revient sur ce point en 2.2.4."*

"Des mesures de limitation de la circulation motorisée sur la route piste sont prévues (barrières fermées à clé notamment). Les contrôles réglementaires du respect de ces limitations sont une mesure importante de maîtrise des différents types d'impact, en particulier en matière de dérangement de la faune."

Il est en pratique impossible de fermer une route forestière avec une barrière à clé. La piste du Saix Blanc à Vallorcine a été subventionnée, à l'époque à condition qu'elle soit fermée par une barrière. Or, au bout de quelques années, celle-ci a été enlevée.

En effet, dans la pratique, les grumiers peuvent venir de toute la région et à n'importe quelle heure. Comment faire pour leur ouvrir la barrière ? Les pompiers et les secours auront sans doute besoin un jour ou l'autre d'intervenir sur cette route. Même en ayant les clés, l'expérience montre que dans l'urgence, ils ne les retrouvent plus. D'autre part, l'ONF n'a pas les moyens d'assurer une surveillance efficace du respect de la réglementation, en particulier pendant les week-ends et le soir.

Rappel des caractéristiques projet

- Route forestière de près de 14 km, comprenant la création d'une route sur 6 km et la transformation de 8 km de pistes forestières en routes forestières.
- Revêtement à base de liant hydraulique sur 35 cm d'épaisseur et 4 m de largeur et 300 m en goudron.
- Pour permettre l'accès des grumiers dont le poids autorisé en France est de 48 tonnes pour 5 essieux et de 57 tonnes pour 6 essieux.
- Le Col de Voza culmine à plus de 1 650 m d'altitude.

ANNEXE

Chronologie des demandes d'information sur la RF du Chatelard au Col de Voza

Effectuées par Jean-Claude Louis, de la LPO Haute-Savoie

- 13 septembre 2018 : Téléphone à la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc, puis à celle de la Vallée du Mont Blanc, puis à Julie Chaboud.

La CCPMB indique que c'est la CCVCMB qui porte le projet et qui peut répondre. J. Chaboud est absente (laissé un message sur son répondeur).

- 14 septembre 2018 : Rencontre de Julie Chaboud à la réunion avec l'ONF sur le Pic tridactyle, échange de n° de portable.
- Semaine du 17 au 21 septembre 2018 : Contact téléphonique avec J. Chaboud, elle n'était pas à la Communauté de Communes à l'époque, (c'était S. Bottolier), elle va se renseigner et voir si elle peut me transmettre des documents demandés (compte-rendu des réunions du Copil du schéma de desserte, plans et documents sur le projet lui-même). Elle doit me rappeler.
- 21 septembre 2018 : Rappel de J. Chaboud. Elle me dit qu'elle ne peut pas me transmettre les documents (elle n'était pas là à l'époque). Elle me dit que c'est l'ONF qui s'occupe du projet. Elle m'indique qu'une étude d'impact est en cours à la demande de la DREAL.
- 24 septembre 2018 : Appel à l'agence ONF d'Annecy qui me passe O. Cretin Maitenaz et qui m'indique que c'est Cathy Boldini qui s'occupe du dossier. Elle m'indique qu'elle n'était pas présente à l'époque, mais va se renseigner et me tenir au courant.
- 28 septembre 2018 : Rappel de C. Boldini, elle me redit qu'elle n'était pas là à l'époque et que je dois appeler son supérieur hiérarchique, C. Lebahy.
- 1 octobre 2018 : Appel de C. Lebahy, absent, laissé message sur son répondeur.
- 2 octobre 2018 : Rappel de C. Lebahy. Il m'indique qu'il s'agit de documents qui appartiennent à la CCVMB et qu'il faut s'adresser à eux.
- 2,3,4,5 et 8 octobre 2018 : Appel de J. Chaboud (répondeur, laissé un message).
- 8 octobre 2018 : Appel du secrétariat des services techniques de Passy pour consulter l'Aménagement forestier de Passy. Elle ne connaît pas, elle va se renseigner et doit me rappeler avant la fin de la semaine.
- 9 octobre 2018 : Nouvel appel à J. Chaboud et nouveau message sur son répondeur : je lui ai dit que l'ONF ne pouvait me donner les documents demandés car il prétend qu'ils appartiennent à la CCVCMB. Je lui demande aussi de programmer une réunion avec les personnes concernées ainsi que la LPO et la FRAPNA (aujourd'hui FNE Haute-Savoie).
- 9 octobre 2018 : envoi d'un mail à Anne Lassman-Trappier (FRAPNA) pour lui demander si elle est au courant de ce projet de route forestière.
- 15 octobre 2018 : tel au secrétariat des services techniques de Passy. La secrétaire n'a pas trouvé l'Aménagement, elle doit demander à M. Bouchard (ONF) mais il est en congés. Tel à la Mairie des Houches, puis envoi d'un mail à leur demande. Tel à la Mairie de Saint Gervais, la secrétaire ne sait pas où est l'Aménagement, elle a pris mon téléphone et doit me rappeler.

- 15 octobre 2018 : Le directeur d'Agence de l'ONF (Némoz-Rajod) affirme lors d'un débat qui suivait la projection du film « Le Temps des Forêts », que les forêts ne sont pas des espaces naturels. Il affirme suite à ma question sur le sujet, que l'ONF n'a rien à cacher et qu'il est étonné que je n'aie pas eu accès aux informations sur la route forestière. Il suffit que je le contacte pour qu'il me les communique, les seules informations que « l'ONF cache sont les données sur la faune pour ne pas qu'elle soit dérangée ».
- 17 octobre 2018 : Consultation des Aménagements forestiers de Passy, Les Houches et Saint Gervais à l'UT de Passy.
- 18 octobre 2018 : visite des pistes existantes entre le Mont Paccard- la Charme- le Col de la Forclaz- Montfort.
- 19 octobre 2018 : Visite des pistes existantes entre la Col de Voza et la Charme.
- 22 octobre 2018 : fin de rédaction du dossier, envoi à AD, JBD, JPM et OS.